



Santé et risques psychosociaux La France toujours à la peine dans la lutte contre la souffrance au travail Entretien



Dr Patrick Légeron
Fondateur du cabinet Stimulus

Le cabinet Stimulus, spécialisé dans la prévention du stress en entreprise, a soufflé le 5 février dernier sa 25^e bougie. Son fondateur, le psychiatre Patrick Légeron, revient sur une longue lutte, toujours en cours, pour la reconnaissance de la souffrance au travail.

LE QUOTIDIEN : Pourquoi avez-vous créé Stimulus en 1989, alors que les risques psychosociaux étaient méconnus ?

Dr PATRICK LÉGERON : Au début des années 1980, psychiatre à Saint-Anne, j'ai été frappé par mes patients qui me parlaient davantage de leur travail, leur patron, leurs collègues, leurs clients que de la sexualité ou de tout ce à quoi j'avais été formé dans la lignée de Freud. J'ai pris conscience du rôle de l'environnement professionnel sur le psychisme et me suis dit qu'il fallait s'occuper de ces questions, en amont, sur le lieu de travail. Mon internat, qui m'a conduit aux États-Unis, m'avait en outre fait rencontrer des psychiatres qui inter-

venaient en entreprise. De retour en France, j'ai moi-même travaillé auprès des ressources humaines et des managers pour prévenir la santé mentale au travail.

En 2008, vous avez coécrit avec le juriste Philippe Nasse un rapport où vous demandiez des indicateurs pour apprécier les risques psychosociaux, qui a été suivi en 2011 du rapport du sociologue Michel Gollac. Où en est-on aujourd'hui ?

La santé mentale partage les deux écueils de la médecine française : une faible préoccupation de la prévention (nous adoptons davantage une démarche de réparation à l'égard des suicides) et un défaut de surveillance épidémiologique. Avant les suicides chez Renault fin 2006 puis France Télécom, les pouvoirs publics ne s'intéressaient pas à ces problématiques. On avait trente ans de retard par rapport au Danemark. Quand Xavier Bertrand, ministre du Travail, a cherché à comprendre le phénomène, il n'y avait aucun chiffre. Nous avons donc préconisé que l'IN-

SEE élabore des indicateurs pour évaluer les risques psychosociaux. Les premières enquêtes seront lancées en 2015. Cela a pris beaucoup de temps. On ne sait pas encore combien il y a de suicides au travail !

Le ministère de la Santé a délaissé cette problématique aux partenaires sociaux. L'approche médicale s'est estompée : de « stress », on est passé aux « risques psychosociaux », puis à la « qualité de vie au travail ». La responsabilité n'incombe pas seulement aux pouvoirs publics, mais aussi aux entreprises.

Quelles évolutions avez-vous constaté depuis 25 ans dans les entreprises ?

Jusqu'au rapport de 2008, les entreprises étaient dans le déni et ne comprenaient pas la souffrance psychologique. Sous la pression juridique, celle des partenaires sociaux et des médecins du travail, elles sont sorties du déni, mais avec le sentiment d'être contraintes. Elles restent dans le faux-semblant en mettant en place des mesures cosmétiques,

alors qu'il faut se pencher sur l'organisation du travail, le style de management.

Pour les inciter à prendre à bras-le-corps cette question, les entreprises pourraient recevoir un label lorsqu'elles promeuvent la santé publique. Adopter une perception économique, en lançant des études

sur l'impact économique des risques psychosociaux serait un autre levier. En Finlande, un patron d'entreprise dont je saluais la prise en compte de la santé des salariés m'a répondu : « *that's good business* ». Il chiffrait à un sur trois le retour sur investissement.

Propos recueillis par Coline Garré

Un traité pour mettre fin à la cacophonie

● En ce mois de février paraît le « *dictionnaire des risques psychosociaux* », le premier du genre. Coordinné par Philippe Zawieja, chercheur associé au centre de recherche sur les risques et les crises (CRC), MINES Paris Tech, et de Franck Guarnieri, directeur du CRC, cette somme (888 pages) entend orienter le lecteur, médecin, chercheurs, syndicats, élus, dans la cacophonie qui règne

autour du concept de « *risques psychosociaux* ». Sous chacune des 341 entrées, rédigées par 251 contributeurs, sont proposés une traduction en anglais, un texte court, et une sélection bibliographique. Les items vont d'absentéisme à Workaholism en passant par des concepts attendus, tels que CHSCT, harcèlement, suicide, stresseur, flexisécurité et d'autres plus incongrus, comme Karoshi, rituel, vétérinaire.

Dictionnaire des risques psychosociaux, Seul, 888 pages, 19x24 cm, 49 euros, février 2014